

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 3 (1895)
Heft: 8

Artikel: Découverte de sépultures anté-romaines à Schmitten
Autor: Reichlen, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-5303>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

a glorifié Dieu, c'est dans la Confession qu'il a fait qu'il recognoissoit la sentance du Souverain comme juste et qu'il la consideroit comme un arrest de Dieu, qui tient les cœurs des Roys en sa main, et la constance avec laquelle il s'est résigné à la Providence pour souffrir ceste mort honteuse. Si celà estoit arrivé par une persécution pour l'Evangile de notre Seigneur Jésus-Christ, il auroit eust raison de s'en réjouir et d'aller au suplice avec joye, mais de cette manière on ne peut pas juger de son bonheur ou de son malheur éternel. Cependant il faut toujours juger charitablement. Quoy qu'il en soit, j'espère que Dieu aura permis celà pour le bien de la patrie en donnant exemple à d'autres à ne pas entreprendre une si téméraire entreprise. D'ailleurs il ne faut pas exalter sa bonne vie passée ; cecy la ternit entièrement. S'il estoit véritablement mort pour la gloire de Dieu et pour la patrie, on auroit raison de dire : quel bonheur, quelle joye, quel ravissemens. Quel comble de bonheur pour un véritable chrétien, qui seroit mort pour le nom du Seigneur Jésus, que de pouvoir remettre avec une si grande confiance son âme entre les mains de son Créateur. Mais en cecy il y a bien de la différence, nous n'en pouvons pas parler avec justice de cette manière et je prie Dieu qu'il nous fasse la grace, en mourant, de mieux glorifier Dieu en luy remettant nos âmes entre ses mains. Je vous salue et vous recommande à la protection Divine et suis

Votre très affectionné Parain,
D. M.

DÉCOUVERTE DE SÉPULTURES ANTÉ-ROMAINES A SCHMITTEN

(CANTON DE FRIBOURG)

Nous avons déjà décrit dans la *Revue historique vaudoise* la découverte de tumuli dans la forêt du Raspenholz, dont les dernières fouilles sont suspendues. Aujourd'hui, nous nous rendrons à Schmitten, où d'antiques sépultures viennent de se révéler à quelques pas du village de Schmitten, et où le territoire est traversé par la ligne du chemin de fer Fribourg-Berne.

L'autre jour, des ouvriers étaient occupés à enlever du gravier d'une moraine, aujourd'hui sans cachet particulier, autrefois couverte de chênes et de broussailles touffues ; la pioche avait déjà fait une brèche de 1 m. 60 cm., lorsque les ouvriers se heurtèrent à deux squelettes, reposant non pas côte à côte, mais l'un au pied de l'autre, le crâne à l'orient, les pieds au couchant.

L'un de ces squelettes avait dû être de belle taille, car il ne mesurait pas moins de sept pieds et montrait encore deux rangées de dents superbes, sans atteintes.

A la hauteur de la poitrine, on recueillit, sur le corps du plus long, trois agrafes, dont l'une est intacte, et sur l'autre deux agrafes, plus un anneau, entourant encore l'osselet de l'annulaire de la main droite.

Nous nous rendimes sur les lieux et, en continuant les fouilles, nous pûmes découvrir un troisième squelette, ou plutôt les plus gros vestiges d'os ; il était couché à la suite des deux autres, et nous récoltâmes un tibia fortement noirci par l'oxyde d'un anneau évidé, dont nous pûmes recueillir quelques fragments.

Tous les objets exhumés paraissent avoir été jetés en moule et sont formés avec un beau métal de cuivre. A part les anneaux du doigt et du pied, tous les objets récoltés sont ornemmentés de ciselures très correctes ; ce sont des lignes droites, parallèles ou obliques, des disques, des points, etc. ; un bouton, qui complétait une agrafe, est orné d'une figure qu'on prendrait pour une étoile.

Il est très probable que de nouvelles fouilles seraient fructueuses et que nous nous trouvons peut-être en présence d'une nécropole.

Nous nous demandons, avec notre curiosité avide, quelle est bien la peuplade qui est venue confier ses morts à une moraine isolée, et depuis quel siècle ces morts reposent-ils dans leur lit de gravier ?

On ne peut sur le passé, dit le proverbe avec raison, que former des conjectures.

Sont-ce là les vestiges de quelques familles celtes ou helvètes à la recherche des pâturages pour leurs troupeaux, ou fuyant l'invasion romaine ?

Il serait bien difficile de répondre à ces questions. Cependant, à l'examen des objets découverts auprès des morts, on peut conjecturer qu'ils appartiennent à la période anté-romaine, et, comme ces objets témoignent d'un travail soigné, avec des ornements corrects, ce n'est pas là une peuplade qui rampe encore dans les ténèbres de la barbarie, ce n'est pas l'œuvre de quelque tribu encore dans l'enfance, mais d'une tribu qui a subi les épreuves d'un apprentissage.

Il est des savants archéologues qui nous enseignent que le disque et la ligne brisée, dont on découvre les figures sur les agrafes des sépultures de Schmitten, ne sont pas le fait d'un caprice du fabricant, qu'ils ont un sens qui n'est pas hypothétique, mais certain: Ces deux signes sont parfaitement connus dans les hiéroglyphes d'Egypte.

L'apparition du disque isolé est si simple et si naturel qu'on peut l'avoir employé spontanément partout. Mais sa réunion avec la ligne brisée ne peut pas être fortuite, et son association au premier a un caractère trop déterminé pour être l'effet du hasard, surtout quand on se rappelle à quel point ces deux signes réunis sont multipliés sur tous les

objets de provenance celtique. Ce serait donc des sépultures celtiques qui viennent d'être découvertes à Schmitten.

Au reste, le canton de Fribourg, comme le canton de Vaud, est riche en antiquités d'époques diverses, il possède maints monuments qui remontent aux temps les plus reculés. On y rencontre des tumuli, des sépultures en grand nombre, appartenant à l'âge où l'emploi du cuivre précédâ le travail du fer.

F. REICHLEN.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Militaire. — Les questions militaires étant à l'ordre du jour, nous pensons intéresser nos lecteurs en reproduisant les renseignements suivants extraits du volume de 1790 des *Etrennes helvétiques* :

«... Dès l'an 1668, le besoin de la commune défense fit songer à statuer, pour les cas d'attaques étrangères, une armée combinée de chaque état membre du corps *Helvétique*, et des provinces sujettes de plusieurs cantons. Elle fut fixée à 13,400 hommes, et doit être augmentée, s'il le faut, proportionnellement à la même échelle. Cet arrangement est connu en Suisse sous le nom de *Défensional* : en voici le plan, contenant le contingent et le nom de l'officier général que fournit chaque état confédéré :

	Hommes
Zuric, un général	1400
Berne, id.	2000
Lucerne, id.	1200
Uri, id.	400
Schwytz, un général-major	600
Unterwald, id.	400
Zug, id.	400
Glaris, id.	400
Bâle, un général d'artillerie	400
Fribourg, id	800
Soleure, un quartier-maître général	600
Schaffhouse, id.	400
Appenzell, un grand prévôt	600
L'abbé de St-Gall, un grand prévôt	1000